



### 1.2P. HORAIRES

Ouverture des engagements le lundi 04 mai 2026 à 8h00 .....

Clôture des engagements le 09 juin 2026 à minuit .....

Publication de la liste des engagés le 12 juin 2026 .....

Vérifications administratives le samedi 13 juin 2026 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 14 juin 2026 de 06h30 à 7h15.....

Lieu MAIRIE VAL DE VIRIEU .....

Vérifications techniques le samedi 13 juin 2026 de 15h15 à 19h15 heures et le dimanche 14 juin 2026 de 06h45 à 7h30.....

Lieu MAIRIE VAL DE VIRIEU .....

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 14 juin 2026 à 7h30 .

Lieu : garage au départ de la course .....

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 7h45.....

Essais chronométrés le dimanche 14 juin 2026 à partir de 08h00 .....

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 9h30 .....

#### Course :

- 1<sup>ère</sup> manche le 14 juin 2026 à l'issue des essais chronométrés
- 2<sup>ème</sup> manche le 14 juin 2026 à l'issue de la 1<sup>ère</sup> manche ( si les horaires le permettent)
- 3<sup>ème</sup> manche le 14 juin 2026 après la pause déjeuner
- 4<sup>ème</sup> manche le 14 juin 2026 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> manche
- 5<sup>ème</sup> manche le 14 juin 2026 à l'issue de la 4<sup>ème</sup> manche (si les horaires le permettent et à l'appréciation du directeur de course)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 14 juin 2026 à l'issue de chaque manche de course .....

Lieu panneau devant la pré grille .....

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu dans les structures des concurrents .....

Podium (facultatif) le 14 juin 2026 à l'issue de la fin de course sur la ligne de départ

Remise des prix le chèque envoyé aux récompensés par voie postale

### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : VITTOZ .....

Adresse : rue de la gare 38730 VAL DE VIRIEU .....

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 7H30.....

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : à définir .....

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

*Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.*

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :  
Sur le site de l'ASA DAUPHINOISE [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) la feuille d'engagement es également en ligne sur [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

**La feuille d'engagement doit être dûment complétée, imprimé puis envoyé par la poste avec le règlement des frais de participation ainsi que les copies du permis et de la licence, à :**

**ASA DAUPHINOISE  
Maison des Sports  
40 avenue Marcellin Berthelot  
38100 GRENOBLE cédex**

Règlement par chèque à l'ordre de l'ASAD ou par virement RIB ASA DAUPHINOISE :  
domiciliation **CCMVIF IBAN FR76 1027 8089 5200 02051120 129 BIC CMCIFR2A**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le .....9 juin 202... à minuit

Les frais de participation sont fixés à .....110... €,

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à .....60....., les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 25 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2.P ECHAPPEMENT

*Voir Règlement Standard des Slaloms.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) à définir .....
- Publicité optionnelle à définir .....

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom de VAL DE VIRIEU .....

a le parcours suivant (voir plan) .....

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en .....5..... manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : route de Vaugelas

Arrivée : Lieu dit Planchartier

Longueur du parcours 1200 mètres.

#### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Les parcs concurrents seront situés sur le Champ de Mars, chemin de la Bouillane, place de l'église

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de ..14h le samedi 13 juin 2026

Les remorques ne devront pas être garées dans le village à suite à des travaux, OBLIGATION de garer les remorques et les plateaux au stade de VAL DE VIRIEU .....

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ de la pré grille .....
- pendant les vérifications au parc des vérifications départ de la pré grille .....
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée ,départ de la pré grille .....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu dans les garages sur la ligne de départ

Téléphone permanence n° 06/79/70/37/59 ou 06/70/73/41/81.....

Centre de secours le plus proche caserne de Sapeurs-Pompiers de Chabons/Bizonnes .....

Téléphone n° 04/76/27/98/23 .....

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

#### **7.3P. COURSE**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Quille renversée ou déplacée = pénalité de 2 secondes / quille

Chicane manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte

Quille d'arrivée déplacée ou dépassée = pénalité de 2 secondes

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches

Les classements provisoires seront affichés sur le panneau à la pré grille 30mn après l'arrivée du dernier concurrent

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général Série A (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général Série B (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P. TROPHEES ou COUPES

Modalités distribution à la fin de la course sur la ligne de départ (si la météo le permet)

Les chèques seront envoyés à leur bénéficiaire par courrier postal

### 10.2P. PRIX

Tous les prix sont cumulables sauf coupes ou trophées

#### CLASSEMENT GENERAL

<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
<b>150 €</b>	<b>120 €</b>	<b>100 €</b>

#### CLASSEMENT PAR CLASSE

	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème</sup></b>
<b>1 à 2 partants</b>	<b>80 €</b>	<b>xx</b>	<b>xx</b>	<b>xx</b>
<b>3 à 5 partants</b>	<b>100 €</b>	<b>50 €</b>	<b>xx</b>	<b>xx</b>
<b>6 à 9 partants</b>	<b>100 €</b>	<b>60 €</b>	<b>50 €</b>	<b>xx</b>
<b>10 partants et +</b>	<b>100 €</b>	<b>80 €</b>	<b>60 €</b>	<b>40 €</b>

**1<sup>ère</sup> féminine 80 €**

**2<sup>ème</sup> féminine 50 € ( si plus de 3 partantes )**